Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 6 juin 2023, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Daniel RAYNEAU, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Daniel CHOLLET, Damien GOURICHON, Daniel MINOT, Jennifer TERNY, Dolorès VINCELOT, Aurélie GUÉRIN, Nadine RENAUD, Francine BRUN, Sandrine TIREAU, Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX, Maciej SIUREK,

Absente et excusée : Mme Alexandra OLIVET

Secrétaire de séance : M Jean-Guy RAFFOUX

Ordre du jour :

- Devis défibrillateurs
- 14 juillet : prix des repas
- Décision modificative
- Redevance d'occupation du domaine public routier communal pour les installations de télécommunications
- Acquisition de terrain à Chaignepain
- Intervention de Christel CHINOUR : API les super supérettes
- Questions diverses

Mr le maire informe l'assemblée qu'il ajoute un point à l'ordre du jour :
- Devis tables rondes

01-13-06-2023

DEVIS TABLES RONDES

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire d'avoir des tables rondes dans la salle polyvalente de Gournay. Il propose donc trois devis pour l'achat de 15 tables rondes et un chariot :

Fournisseurs	Prix TTC
COMAT & VALCO	4 873.62 €
JPP DIRECT	5 450.76 €
SÉMIO	5 450.76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat des tables et d'un chariot auprès de la société COMAT & VALCO pour un montant de 4 873.62 € TTC.

02-13-06-2023

ACHAT DE TROIS DEFIBRILLATEURS

Mr le maire rappelle au conseil municipal que les trois défibrillateurs situés sur la commune sont à changer. Deux devis sont présentés l'an pour une location et l'autre pour un achat.

AQUICARDIA propose une location pour trois défibrillateurs pour un montant mensuel TTC de 175.86 €.

ISOGARD propose l'achat de trois défibrillateurs et trois armoires pour un montant TTC de 8 773.20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société ISOGARD pour l'achat des défibrillateurs d'un montant de 8 773.20 € TTC.

****

Les défibrillateurs seront installés à la salle polyvalente de Gournay, à l'Espace de la ferme à Loizé et à la salle communale de Les Alleuds.

03-13-06-2023

SUPÉRETTE

Christelle CHINOUR de la société API Distribution SAS présente le projet d'installation d'une supérette sur la commune. Il s'agit de redynamiser le centre bourg, d'accompagner les administrés et d'accompagner la population à horaire décalé.
Un gestionnaire sera présent sur site 3 heures par jour. Le principe : il faudra télécharger un QR code qui sera nécessaire pour entrer dans la supérette. Une carte peut être éditée, une permanence se tiendra pendant 15 jours. Le paiement se fera uniquement par carte bancaire. 70 % des produits sont de marque Carrefour. Il y aura des produits frais, de la viande, des laitages, des produits locaux, 700 références seront à disposition.
Les arrivées du téléphone et de l'électricité seront à la charge de la commune.
L'emplacement est prévu à côté de la machine à pain. L'assemblée reconnait que l'emplacement n'est pas idéal. La mettre à Les Alleuds ne serait pas judicieux.
Le conseil municipal opte donc pour le parking à Gournay.

SUPERETTE SOCIÉTÉ API DISTRIBUTION SAS

Mr le maire rappelle que la société API DISTRIBUTION SAS a présenté les conditions d'installations d'une supérette sur le territoire de la commune.

Le projet consiste dans la mise en place d'une supérette autonome, ouverte sept jours sur sept et disposant des produits de consommation les plus courants, produits alimentaires frais, surgelés, ambiants, hygiène et droguerie, ainsi que d'une sélection de produits locaux. La société API DISTRIBUTION SAS apporte un nouveau type de service dans les communes qui en sont dépourvues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la Société API DISTRIBUTION SAS pour l'installation d'une supérette autonome sur le territoire de la commune.

04-13-06-2023

TARIFS REPAS DU 14 JUILLET 2023

Mr le maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire comme chaque année de statuer sur les tarifs des repas du 14 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide des tarifs des repas comme suit :

Habitants de la commune

- 10.00 € le repas
- 18.00 € pour la participation aux deux repas (midi et soir)
- Repas gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans

Hors-commune

- 13.00 € le repas
- 8.00 € le repas pour les enfants jusqu'à 11 ans
- 24.00 € pour la participation aux deux repas (midi et soir)
- 15.00 € pour la participation aux deux repas pour les enfants jusqu'à 11 ans

****

Mr le maire informe l'assemblée que la prochaine réunion du CCAS se tiendra le lundi 3 juillet à 20 h et celle du conseil municipal, le même jour à 21 h.

05-13-06-2023

AFFECTATION DES RESULTATS DU SYNDICAT DE POMPES FUNEBRES DE ALLOINAY – DM 01/2023 BUDGET GENERAL

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la dissolution du syndicat des pompes funèbres de Alloinay, par arrêté préfectoral en date du 10 mai 2023, il convient d'affecter les résultats de ce syndicat à ceux de la commune, comme suit :

	Résultats PF	Résultats commune	Total
001 IR	468.71	112 911.26	113 379.97
002 FR	269.98	1 159 631.70	1 159 901.68

Par conséquent, cela implique la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

001 IR Excédent antérieur reporté **468.71 €**
2131 ID Bâtiments publics **468.71 €**

Section de fonctionnement **:**

002 FR	excédent antérieur reporté	**269.98 €**
20612 FD	Energie Electricité	**269.98 €**

06-13-06-2023

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL POUR LES INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les opérateurs de télécommunication doivent verser tous les ans aux communes une redevance en contrepartie de l'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs des redevances d'occupation du domaine public routier communal dues par les opérateurs de télécommunication comme suit, pour l'année 2023 :

- ✓ 46.95 € par km pour les artères de télécommunications souterraines
- ✓ 62.60 € par km pour les artères de télécommunications aériennes

07-13-06-2023

ACHAT TERRAIN A CHAIGNEPAIN

Mr le maire rappelle au conseil municipal que l'abribus de Chaignepain est situé sur une parcelle privée. La propriété étant en cours de vente, la municipalité souhaite acquérir cette partie afin de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat d'une partie du terrain préfixe 006 section A n° 614 appartenant à Mr Pierre SITEAU pour un euro symbolique et autorise le maire à signer l'acte avec l'étude PRESTAT de Chef-Boutonne, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Devis toiture église de Gournay : des devis ont été demandés pour la réfection de la toiture de l'église de Gournay, la décision sera prise lors de la réunion du conseil municipal du 3 juillet.

ITM LAI : Sandrine TIREAU demande s'il y a des nouvelles, suite au départ de ITM LAI. Il n'y a pas de nouvelles informations sur le sujet.

Vols : informations de vols sur la commune qui deviennent de plus en plus fréquents.

Plan canicule : les listes mises à jour sont distribuées à chaque responsable de secteur.

Grippe aviaire : des affiches vont être collées aux emplacements habituels pour rappeler les consignes.

Salle polyvalente : Maciej SIUREK demande s'il serait possible de déplacer le point tri situé devant la salle polyvalente. Il faut l'accord du service et on pourrait craindre, par la suite, un manque de tri. En ce qui concerne le bardage qui entoure les bacs, il faut mener une réflexion.

Bois : une demande a été faite pour couper une parcelle de bois communale. La décision sera prise ultérieurement.

Jeux : le terrassement pour l'installation des nouveaux jeux se fera fin juin.

Rues : le travail pour les modifications des noms de rue de la commune et la renumérotation se poursuit avec La Poste. Francine BRUN demande s'il est possible de donner un nom de lieu-dit à un groupe de maisons. Les lieux dit sont supprimés, il en restera seulement trois, correspondant aux communes historiques : Gournay, Loizé et Les Alleuds.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Délibérations n° 01-18-04-2023 à 10-18-04-2023

Le secrétaire de séance,
Jean-Guy RAFFOUX

Le maire,
Bernard CHARTIER